

# CERTIFICAT TRANSITOIRE DESRIPTIF D'ACTIVITES DE LA PCR



## Introduction

Conformément aux dispositions transitoires de l'arrêté du 18 décembre 2019 relatifs aux modalités de formation des Personnes Compétentes en Radioprotection (PCR) et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection, les certificats en cours de validité délivrés entre le 1er juillet 2016 et le 31 décembre 2019 deviennent caduques le 1er janvier 2022 ; sauf s'ils sont accompagnés d'un certificat transitoire délivré au titre de l'article 23 de cet arrêté.

## En vue de la délivrance de ce certificat transitoire, les pièces justificatives demandées sont les suivantes :

- Copie du certificat en cours de validité ;
- Photographie d'identité récente et aux normes officielles (normes ANTS) ;
- Copie d'une pièce d'identité ;
- Justificatifs d'une activité comme personne compétente en radioprotection. Selon les recommandations de la Direction générale du travail, ces justificatifs prennent la forme d'un descriptif d'activités de la PCR (même incomplet), élaboré dans ce support.

Les informations recueillies à partir de ce document sont nécessaires à l'instruction de votre demande. Elles sont enregistrées et transmises au service de CERAP en charge de son traitement. Ces informations permettent d'assurer un suivi optimal de votre demande par nos services.

Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 et au Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, d'interrogation, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité des données personnelles qui vous concernent. Pour exercer vos droits, vous devez adresser votre demande à l'adresse postale suivante : CERAP, 50 rue des Vindits, Parc d'activité des Fourches, 50130 Cherbourg-en-Cotentin ou à l'adresse de courrier électronique suivante : [dpo@cerap.fr](mailto:dpo@cerap.fr)

S'agissant de PCR dont le certificat a été édité par CERAP au cours des 5 dernières années, l'édition d'un certificat transitoire est une continuité de service.

En complément, CERAP propose cette offre également aux PCR dont le certificat en cours de validité a été édité par un autre organisme de formation. En contrepartie, nous vous demandons votre autorisation de conserver vos données personnelles utiles pour pouvoir vous proposer nos offres commerciales.

- Je, soussigné ..... certifie exactes les informations communiquées dans ce support pour l'établissement d'un certificat transitoire.
- J'autorise CERAP Prévention à me contacter pour des propositions commerciales concernant la formation PCR, notamment dans l'année précédant la péremption de mon certificat.

Fait à ....., le .....

Signature :

## 1. Présentation du Conseiller en radioprotection

NOM	
Prénoms	
Adresse mail	
Tél	

Date de votre désignation en tant que Conseiller en radioprotection :

- Par votre employeur :
- Par votre responsable de l'activité nucléaire :

Certificat de formation PCR (merci de nous joindre une copie de votre certificat)

Niveau	
Secteur(s)	
Options (pour le niveau 2)	
Organisme de formation ayant délivré le certificat	
Date de délivrance	
Date de fin de validité	

## 2 Présentation de l'établissement et des sources de rayonnements détenues et utilisées

Décrivez succinctement les activités réalisées par votre établissement :

Nombre de travailleurs utilisant les sources de RI :
Nombre de travailleurs classés :

Décrivez succinctement les différentes sources de RI présentes dans votre établissement, et les activités faisant appel à ces sources :

Sources Scellées :

Radionucléides :	Activité(s) (Bq) :
Utilisations :	

Caractéristiques du/des générateur(s) X :

Utilisations :

Caractéristiques du/des accélérateur(s) de particules :

Utilisations :

Sources Non scellées :

- Radionucléide(s) et activité(s) détenue(s) :

Radionucléides :

Activité(s) (Bq) :

Utilisations :

Dans le cas où vous travaillez dans un établissement ne détenant pas de sources de rayonnements ionisants, mais dont le personnel est exposé du fait d'activités conduites dans d'autres entreprises (maintenance, dépannage, sous-traitance...), veuillez décrire ci-dessous ces activités et les conditions d'exposition des travailleurs :

### 3 Présentation des actions réalisées dans vos fonctions de PCR

Dans le cadre de vos missions ou en tant qu'appui à l'employeur et ou au responsable de l'activité nucléaire, cochez les actions que vous réalisez en les détaillant.

Réalisation d'une évaluation des risques – critères retenus :

Définition et délimitation des zones délimitées

Réalisation de l'évaluation individuelle de l'exposition

Définition des contraintes de dose des travailleurs

Définition, mise en place et suivi de la dosimétrie – nature du suivi, moyens retenus :



- Mise en place d'équipements de protection collective :
- Mise en place d'équipements de protection individuelle :
- Établissement et réalisation des programmes de vérifications de radioprotection  
*Êtes-vous concerné par les vérifications initiales VI ?*  
*Les renouvellements de VI ?*
- Mise en œuvre de mesures particulières en cas d'intervention d'une entreprise extérieure – lesquels ?
- Les mesures de gestion des éventuelles situations radiologiques dégradées rencontrées
- Échanges menés avec les interlocuteurs institutionnels en interne
- Échanges menés avec les interlocuteurs institutionnels en externe
- Le cas échéant, participation à des réseaux de PCR ou des congrès / colloques professionnels de radioprotection
- Le cas échéant les mesures de radioprotection associées à la gestion des déchets et effluents contaminés par des substances radioactives

#### 4 Actions de formation et information

Nombre de personnes concernées par an :		
<u>Informations</u> :	Nature :	
	Forme :	
<u>Formations</u> :	Nombre de formations réalisées (par an) :	
	Objectifs :	